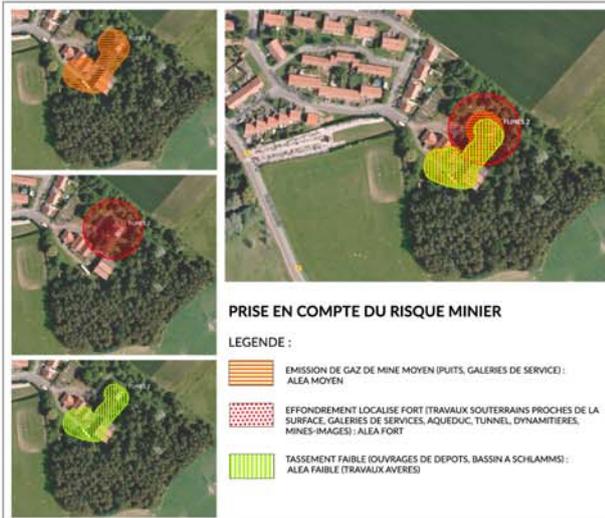
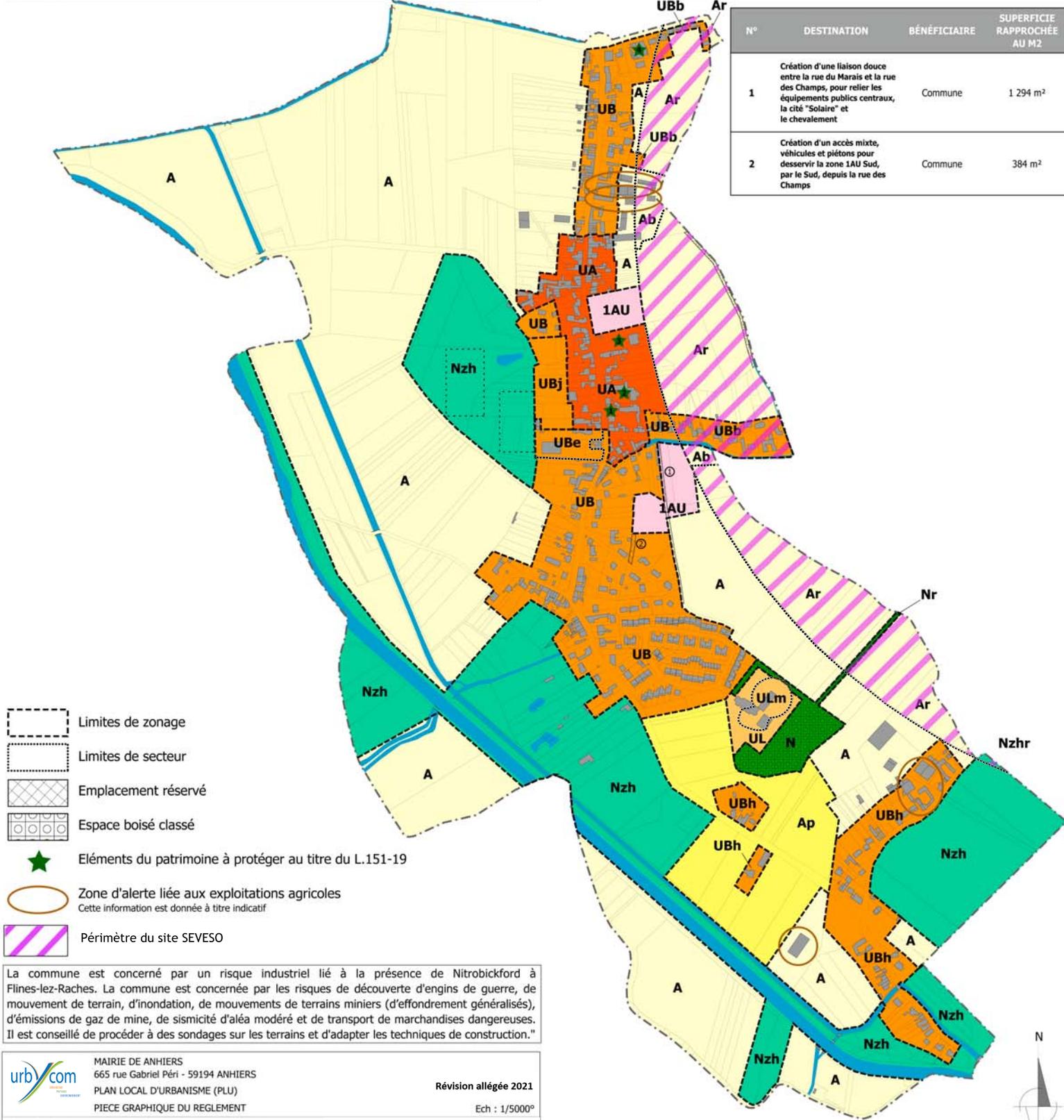


- UA : Zone urbaine mixte, correspondant au centre village de la commune
- UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux étirements du centre bourg
- UBb : Zone UB, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO
- UBe : Zone urbaine mixte, correspondant aux équipements sportifs
- UBj : Zone UB, à conserver en jardin d'agrément pour préserver la zone tampon entre les équipements sportifs et les habitations
- UBh : Zone urbaine mixte, correspondant au hameau du Petit Anhiers
- UL : Zone urbaine mixte, correspondant au site du chevalement
- ULM : Zone UL, concernée par le risque minier
- 1AU : Zone à destination de l'urbanisation future, à court terme et à vocation mixte
- A : Zone agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Ab : Zone agricole, concernée par les aléas faibles de surpression du site seveso, où les constructions sont autorisées sous conditions
- Ar : Zone agricole, concernée par les aléas faibles de surpression du site seveso, où les constructions sont interdites
- Ap : Zone agricole, à protéger en raison de la qualité de ses paysages
- N : Zone naturelle reprenant le boisement autour du chevalement
- Nr : Zone N, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO
- Nzh : Zone naturelle reprenant les zones à dominante humide du S.D.A.G.E. et du S.A.G.E
- Nzhr : Zone Nz, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO



N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE RAPPROCHÉE AU M2
1	Création d'une liaison douce entre la rue du Marais et la rue des Champs, pour relier les équipements publics centraux, la cité "Solaire" et le chevalement	Commune	1 294 m <sup>2</sup>
2	Création d'un accès mixte, véhicules et piétons pour desservir la zone 1AU Sud, par le Sud, depuis la rue des Champs	Commune	384 m <sup>2</sup>



La commune est concerné par un risque industriel lié à la présence de Nitrobeckford à Flines-lez-Raches. La commune est concernée par les risques de découverte d'engins de guerre, de mouvement de terrain, d'inondation, de mouvements de terrains miniers (d'effondrement généralisés), d'émissions de gaz de mine, de sismicité d'aléa modéré et de transport de marchandises dangereuses. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction."

